

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ATELIERS

Association Ricochet
Année scolaire 2020 - 2021

Les ateliers sont proposés par l'association Ricochet de septembre (3ème semaine) à juin (dernière semaine avant les vacances scolaires), hors vacances scolaires.

Les ateliers de Ricochet sont ouverts aux adhérents de l'association.

- Adhérer : l'adhésion à l'association marque votre adhésion au projet de Ricochet et à ses valeurs (le respect, la solidarité et la citoyenneté active). L'adhésion est un préalable nécessaire pour s'inscrire aux activités de l'association et notamment aux ateliers de Ricochet.
  - Dossier famille : dossier à remplir pour adhérer à l'association.
  - Montant de l'adhésion : 5, 10 ou 15 euros (montant au choix).
- Réservez votre place : réservez votre place dès juin à partir du site de l'association ou venez nous rencontrer au local de l'association. Au moment de la réservation, une avance sur l'inscription de 40€ vous est demandée. Ce montant sera déduit du prix de l'atelier lors de la finalisation de votre dossier en septembre. Une fois votre place réservée, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Passé ce délai, et sans production d'un certificat médical, le montant de l'acompte sera conservé par l'association.
- Finalisez votre inscription:
  - en septembre : fiche d'inscription de l'année et solde du règlement ;
  - pour les mineurs : une fiche sanitaire et la photocopie des vaccinations vous sont demandées ;
  - pour les ateliers sportifs : un certificat médical ou questionnaire santé vous sera demandé.

Remettez vos documents lors d'une des journées d'inscription : samedi 5 septembre, samedi 12 septembre, samedi 19 septembre, de 10h30 - 12h30, au local de l'association.

- Vous souhaitez faire une séance d'essai ? Inscrivez-vous à une séance d'essai via la liste d'attente d'un atelier. Nous ne manquerons pas de vous contacter pour une séance d'essai si une place venait à se libérer.

- Le règlement peut se faire via la plateforme HelloAsso, par CB, par chèque à l'ordre de l'association Ricochet, par chèque-vacances ou en espèces. Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois : contactez un membre de notre équipe.

Des aides pour les loisirs existent. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

En raison de la période, un protocole sanitaire pourra être transmis aux participants des ateliers. Il pourra évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Tout ou partie des ateliers pourra, selon les règles sanitaires en vigueur, se dérouler en visio sur Zoom. Le décalage des horaires d'ateliers est conservé en 2020-21 afin de limiter les croisements et d'éviter les moments de forte affluence.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Il est interdit d'introduire dans le local des objets dangereux (couteaux, pétards, allumettes...) ou des médicaments sans l'accord d'un responsable de l'association.

Les animaux sont interdits dans le local, sauf projet d'animation encadré par l'équipe d'animation.

Le rangement est l'affaire de tous.

Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents. Les dégradations répétées, les comportements incorrects et le non-respect pourront entraîner l'interdiction temporaire ou définitive d'accès à une ou à toute activité organisée par l'association Ricochet.

